



## REUNION DU 07 MARS 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Anché sous la présidence de Martine MOUSSERION, maire.

**Étaient présents** : Mme DE LAUZON Sophie ; M. HABERAJTER Patrick ; M. MALLET Claude ; Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle ; Mme MOUSSERION Martine ; M. PENOT Olivier ; M. REMBEAULT Raphaël ; M. ROLLAND Cédric ; Mme ROUSSEAU Renée

**Étaient excusés** : M. GORMALLY Patrick ; M. MARSAULT Samuel

**Pouvoirs** : M. MARSAULT Samuel à Mme MOUSSERION Martine

**Secrétaire** : M. REMBEAULT Raphaël

---

### **1- PROCES VERBAL DU 7 FEVRIER 2022**

La Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 7 février 2022, lequel est adopté à l'unanimité.

---

### **2- COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET RAPPORTS DES DELEGUES**

- **Communication/Bulletin municipal (Mme MOUSSERION)**: Quelques critiques, positives et négatives, ont été remontées vis-à-vis de la présentation des comptes rendus. Le conseil rappelle que les comptes rendus sont disponibles sur le site internet de la commune et à la mairie.
- **Affaires sociales (Mme ROUSSEAU)** : La course aux œufs devrait avoir lieu le 16 avril. En cas de mauvais temps, il pourrait être envisagé de la faire à l'étage du café. La commission se réunira le 25 mars à 10h30.
- **Commission communale des impôts directs** : La commission se réunira le vendredi 25 mars à 16h30.
- **Travaux (M. MALLET)**:
  - **Salle des fêtes** :

Les travaux de la salle des fêtes sont planifiés, sauf modifications de dernière minute.

    - L'APAVE (bureau d'études) interviendra le 22 mars afin de faire des prélèvements sur l'amiante.
    - La société PELLETIER (désamiantage) interviendra la semaine 19 ou 20.
    - La société RIGHINI (isolation) passera les semaines 22 et 23, concomitamment avec la société BOUGOUIN (électricité) et la société SPI (dépose et repose de l'alarme incendie)
    - Il faudra prévoir le passage de la commission de sécurité.
    - La salle sera vraisemblablement de nouveau ouverte fin juin.

#### **Nouveau plan de financement**

Madame la Maire rappelle qu'une délibération a été prise le 10 janvier 2022 présentant le plan de financement des travaux de désamiantage de la salle des fêtes. La commune



276  
n'avait pas encore reçu tous les devis et une estimation avait donc été faite et inscrite dans une rubrique « divers ».

Depuis, l'ensemble des devis nous sont parvenus, ce qui permet de présenter un plan de financement plus précis :

Dépenses	H.T.	Recettes	
Désamiantage - Pelletier	14 639,72 €	Département -Activ'3	11 722 €
Dépose plafond - Pelletier	4 779,47 €	DETR 2022	7 033 €
Installation électrique	2 140,00 €		
Alarme et désenfumage	310,00 €	Commune	4 688,84 €
Repérage amiante avant travaux	700,00 €		
Contrôle après désamiantage	375,00 €		
Dépenses imprévues	500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>23 444,19 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>23 444,19 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- approuve ce nouveau plan de financement ;
- autorise Mme la maire à demander des subventions à l'Etat (DETR) et au Département (Activ'3).

- **Ancienne épicerie** : Compte tenu du fait que l'AT86 a beaucoup de travail, M. MALLET suggère qu'il soit fait appel à M. Stéphane PROUST, architecte, afin de dégrossir le projet et obtenir des éléments techniques. Il va le contacter.
- **Église** :
  - L'intervention sur la couverture du clocher de l'église par HC couverture doit avoir lieu courant mars.
  - La réfection des vitraux abîmés devrait avoir lieu en mai, au lieu de décembre.

● **Voirie (M. ROLLAND) :**

- **Cerema (Programme national des ponts)** : La Cerema est passée contrôler le pont de la Planche. Elle demande la pose de rubalise du côté des parapets abîmés, dans l'attente de la réparation.
- **Lampadaire fixé sur une habitation** : Après vérification, il n'existe pas de conventions liant la Sorégies et l'habitant concerné. Pour les prochaines ventes, il sera nécessaire de s'assurer de la mention dans les actes notariés de la présence de lampadaires sur les maisons. Dans le cas présent, le lampadaire sera déposé. Il sera remplacé par un mât. Deux devis ont été édités à ce titre par Sorégies :
  - Le premier, pour la fourniture et l'installation d'un mât classique, pour 2753,07€ TTC (avec 674,48€ de subvention).
  - Le second, pour la fourniture et l'installation d'un mât avec détecteur, pour 3102,53€ TTC (avec 787,30€ de subvention).

La seconde solution est retenue.

Madame le maire demandera un avis aux juristes de l'Association des maires de la Vienne.



- **SIVOS (Mme MARTIN-CHARDONNIER)** : La reprise s'est bien déroulée. Les enfants ont pu enlever le masque en extérieur. Le système d'alarme doit être changé. La cantine à 1€ a bien été mise en place dans la dernière facturation reçue pour les repas depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Les professeurs ont pris leurs marques, et tout semble se passer convenablement. L'APE a organisé une boum carnaval sur le temps périscolaire vendredi dernier, en présence des instituteurs. Les enfants ont été très satisfaits. Le SIVOS se réunira mercredi.

### **3- BUDGET GENERAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MALLET, adjoint au maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la Commune dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opérations de l'exercice :	
• Dépenses :	181 697.57
• Recettes	217 396.40
Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	35 698.83
Résultat de l'exercice précédent :	126 963.78
Résultat global de clôture <i>Excédent</i> :	162 662.61

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opérations de l'exercice :	
• Dépenses	40 204.27
• Recettes	6 783.64
Résultat de l'exercice <i>Déficit</i> :	- 33 420.63
Résultat de l'exercice précédent :	13 492.87
Résultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 19 927.76

#### **Restes à réaliser**

Dépenses :	68 500.00
Recettes :	41 850.00
Différence sur restes à réaliser :	- 26 650.00

La Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget général est adopté à l'unanimité.

### **4- BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget principal pour l'année 2021 ;
- **approuve** le compte de gestion 2021.

### **5- BUDGET GENERAL – AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	35 698.83
- un excédent reporté de :	126 963.78



Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	162 662.61
- un déficit d'investissement de :	- 33 420.63
- un excédent d'investissement reporté de :	13 492.87
- un solde des restes à réaliser de :	- 26 650.00
Soit un besoin de financement de :	46 577.76

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	46 577.76
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	116 084.85
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 19 927.76

## **6- BUDGET COMMERCE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MALLET, adjoint au maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget Commerce dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opérations de l'exercice :

• Dépenses :	300.00
• Recettes	576.00
Résultat de l'exercice <i>Excédent</i> :	276.00
Résultat de l'exercice précédent :	- 885.56
Résultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 609.56

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opérations de l'exercice :

• Dépenses	0.00
• Recettes	0.00
Résultat de l'exercice :	0.00
Résultat de l'exercice précédent :	- 2 925.33
Résultat global de clôture <i>Déficit</i> :	- 2 925.33

La Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget Commerce est adopté à l'unanimité.

## **7- BUDGET COMMERCE – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget Commerce pour l'année 2021 ;
- **approuve** le compte de gestion 2021.

## **8- BUDGET COMMERCE – AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021, Constatant que le compte administratif fait apparaître :



279

- un excédent de fonctionnement de :	276.00
- un déficit reporté de :	- 885.56
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	- 609.56
- un déficit d'investissement reporté de :	- 2 925.33
- un solde des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	2 925.33

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	- 609.56
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 2 925.33

### **9- BUDGET LOTISSEMENT - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. Claude MALLET, adjoint au maire, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget du Lotissement du Bourg dressé par Madame la maire, Martine MOUSSERION, lequel peut se résumer ainsi :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Opérations de l'exercice :

- Dépenses : 159 973.51
- Recettes 158 267.09

Résultat de l'exercice *Déficit* : - 1706.42

Résultat de l'exercice précédent : - 1.68

Résultat global de clôture *Déficit* : - 1708.10

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Opérations de l'exercice :

- Dépenses 204 858.78
- Recettes 192 733.39

Résultat de l'exercice *Déficit* : - 12 125.39

Résultat de l'exercice précédent : - 58 252.09

Résultat global de clôture *Déficit* : - 70 377.48

La Maire s'étant retirée, le vote a lieu à main levée et le compte administratif du budget Lotissement est adopté à l'unanimité.

### **10- BUDGET LOTISSEMENT – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021**

Le Conseil Municipal, après vérification et rapprochement entre les écritures passées par le comptable public et l'ordonnateur, à l'unanimité,

- **constate** la similitude des écritures entre le compte de gestion et le compte administratif du budget Lotissement du bourg pour l'année 2021 ;

- **approuve** le compte de gestion 2021.

### **11- BUDGET LOTISSEMENT – AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :



un déficit de fonctionnement de :	- 1 706.42
un déficit reporté de :	- 1.68
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	- 1 708.10
- un déficit d'investissement de :	- 12 125.39
- un déficit d'investissement reporté de :	- 58 252.09
- un solde des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	- 70 377.48

**DÉCIDE** d'affecter le résultat de l'exercice 2021 comme suit :

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) :	0.00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	- 1 708.10
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) :	- 70 377.48

## **12- COUVERTURE DE LA MAISON RUE DU PONT**

Madame la Maire explique que, comme cela avait été évoqué en fin d'année dernière, la toiture de la maison rue du Pont est en mauvais état et doit être refaite. Un devis a été demandé à l'EURL MESMIN pour avoir une estimation du coût. Le montant du devis est de 10 201.29 € HT.

Madame Mousserion rappelle que ces travaux peuvent être subventionnés par le Département au titre d'Activ'3.

Le plan de financement serait le suivant :

### **Dépenses :**

- Travaux de couverture : 10 201.29 € HT

### **Recettes :**

- Subvention Activ'3 : 7 678.00 €
- Reste à charge pour la commune : 2 523.29 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame la Maire à demander une subvention au Département au titre d'Activ volet 3.

## **13- PROTOCOLE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL**

Les collectivités ont l'obligation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 de rédiger un protocole sur le temps de travail qui doit ensuite être validé par le Comité technique.

Après discussion, il est convenu principalement que le cycle de temps de travail est maintenu à 35 heures hebdomadaires sans ARTT et que les congés annuels non pris sont reportés l'année suivante sans condition.

Le protocole sera préparé en ce sens et transmis au Comité Technique avant sa prochaine session, prévue le 5 avril.

## **14- REORGANISATION DE LA POSTE DE COUHE**

Mme la maire donne lecture d'un document diffusé par la CGT FAPT, au sujet du projet de délocalisation de l'activité des facteurs de Couhé vers Smarves :

*« Dans le cadre de la prochaine réorganisation, les facteurs de Couhé viennent d'apprendre qu'ils devraient quitter leur site actuel pour être délocalisés à Smarves. Ils devraient abandonner Couhé le 21 juin prochain... Habitant tous à Couhé ou dans les environs, les facteurs sont très en colère et rejettent le projet de délocalisation à Smarves PDC, à plus de 30 km de là ! Cette réorganisation ne serait pas sans conséquence sur notre ville de Couhé. Des enfants en moins à l'école, des gardes d'enfants transférés, des activités en moins pour les commerçants, etc. Une fois de plus, c'est le service public qui s'éloigne de nos territoires ruraux. Et après, à qui le tour ? Le syndicat CGT FAPT 86 réaffirme l'urgente nécessité*

*d'agir dans l'unité la plus large pour la défense de tous les sites postaux, qui restent des éléments essentiels de l'aménagement du territoire et de l'égalité en droit des citoyens*

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite apporter son soutien aux facteurs pour qu'ils puissent rester à Couhé. Il est à craindre que ce soit un premier pas vers la disparition totale du bureau de poste qui est pourtant un service public de proximité indispensable sur notre territoire rural.

La pétition est diffusée au sein du conseil municipal.

---

## **15- MODIFICATIONS DES STATUTS POUR PRESTATIONS AUX COLLECTIVITES AUTRES QUE COMMUNES MEMBRES ET MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE DE SAVIGNÉ**

Mme la Maire présente les modifications des statuts de la communauté de communes du Civraisien en Poitou qui ont été approuvées par le conseil communautaire du 15 février 2022. Le conseil communautaire a souhaité

- autoriser la modification comme suit :

*« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la Communauté de Communes et les communes concernées, qu'elles soient membres ou extérieures au territoire communautaire, ainsi que les autres personnes publiques du territoire, et le cas échéant avec tout EPCI, ou autres entités publiques hors territoire communautaire, la Communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une de ces entités publiques lorsque la réglementation le permettra, des études, missions ou gestion de services.*

*À titre de précision, la convention de prestations de service pourra porter de manière non exhaustive sur :*

- *La mise à disposition de moyens pour la réalisation de travaux de voirie en régie directe pour le compte d'entités non communautaires dans le cadre de l'exercice de la compétence voirie communautaire comme le syndicat Eaux de Vienne.*

- *La mise à disposition de moyens pour la réalisation de prestations d'ateliers et de représentations musicales de l'école intercommunale La Cendille à destination de communes membres ou extérieures au territoire communautaire ainsi que les autres personnes publiques du territoire, et le cas échéant avec tout EPCI, ou autres entités publiques hors territoire communautaire.*

*Ces interventions se feront donc dans le prolongement de l'exercice des compétences communautaires et donneront lieu à une facturation spécifique dans des conditions définies par la convention sus visée.*

*Toute convention de prestation de service à titre onéreux hors du périmètre de la Communauté de Communes sera soumise le cas échéant aux règles de la commande publique. ».*

- autoriser la modification des statuts communautaires dans la compétence « construction, la gestion et l'entretien d'équipements médico-sociaux en matière de santé » en prenant la compétence de la maison de santé pluridisciplinaire de Savigné.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces modifications.

---

## **16- QUESTIONS DIVERSES**

- **Situation en Ukraine** : Madame la Maire a été interpellée par des habitants qui proposaient de mettre à disposition des hébergements pour les réfugiés ukrainiens dans la commune. Après vérification, il appartient à la sous-préfecture de Montmorillon de lister les hébergements proposés. La maison concernée a été proposée jusqu'à début juillet. Si d'autres habitants sont volontaires, ils sont priés de se faire connaître en mairie, pour relayer l'information auprès de la sous-préfecture. L'Association des maires de la Vienne et les Sapeurs-pompiers de la Vienne organisent des convois à destination d'Ukraine pour envoyer des pro-



duits collectés. Les besoins les plus forts pour l'heure sont les médicaments. Les habitants souhaitant contribuer à ces collectes seront renvoyés vers cette opération.

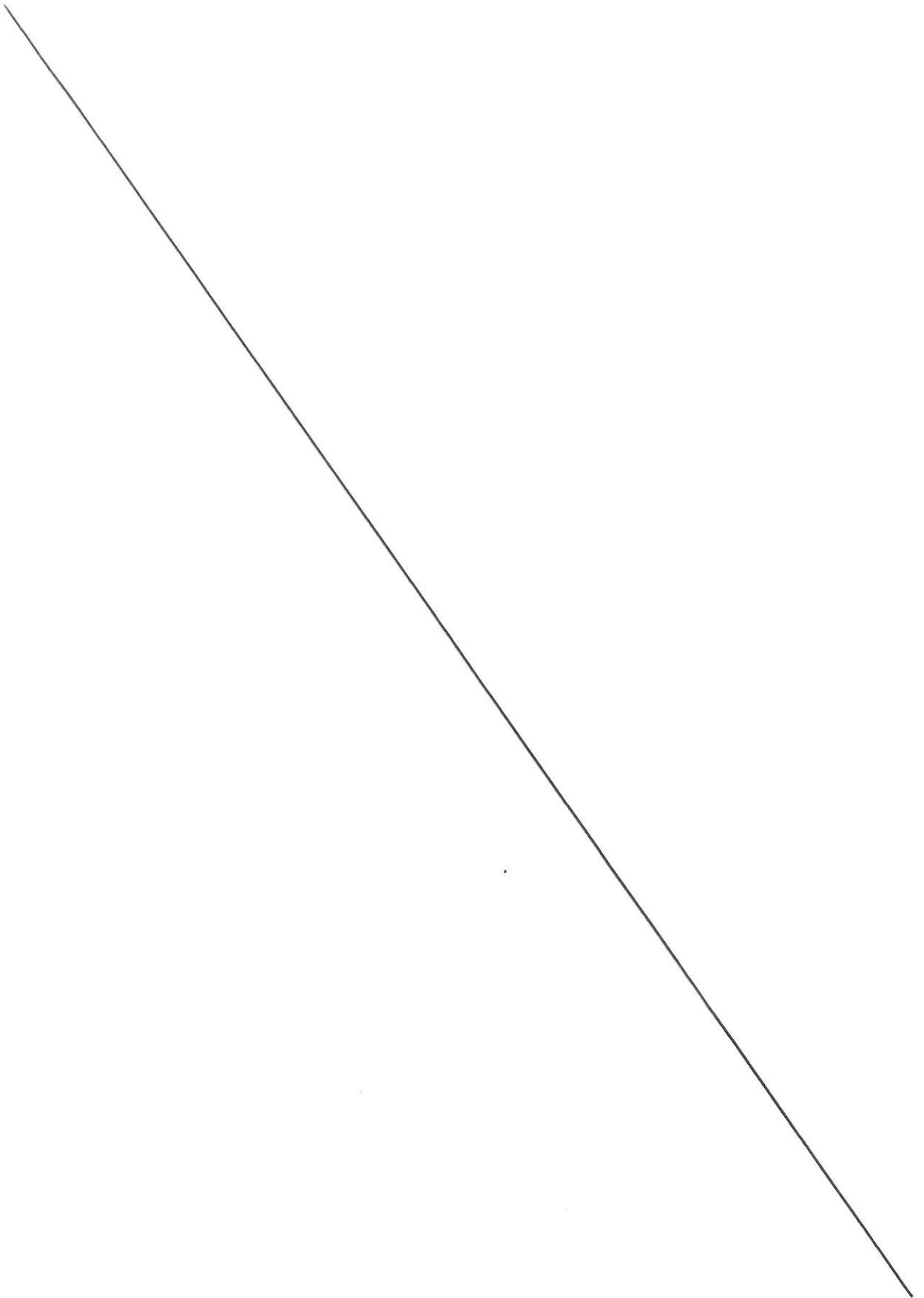
- **Nouveau préfet** : Un nouveau préfet a pris ses fonctions ce matin, en remplacement de Madame Chantal CASTELNAU. Il s'agit de M. Jean-Marie GIRIER.
- **Inflation des coûts de l'énergie** : Mme la Maire a relayé auprès du président de la Communauté de communes du Civraisien en Poitou, Jean-Olivier Geoffroy, et de Lydie Noirault, conseillère départementale, la problématique posée par l'inflation des coûts de l'énergie, en particulier pour les agriculteurs.
- **Demande de tarifs « mineurs » pour la salle des fêtes** : Des jeunes mineurs de la commune demandent l'instauration d'un tarif « mineurs » pour la location de la salle des fêtes. Le conseil y est opposé sur le principe. Ce genre de tarif semble exister dans la commune voisine de Champagné-Saint-Hilaire. Madame le Maire vérifiera le fonctionnement de ce tarif « repas de jeunes ».
- **Stationnement gênant à Villenon** : La situation est résolue.
- **Les Pois Chiches** : L'association a fait part de sa volonté de revenir à son projet initial d'épicerie. Un marché a lieu désormais tous les vendredis avec des producteurs locaux. Le conseil se satisfait de ce retour aux sources.
- **Conseiller numérique** : M. MALLET indique que le conseiller numérique devait intervenir à Anché les 8 et 23 février. Les rendez-vous n'ont pas été honorés. Il doit venir le 9 mars.
- **Bureau de vote - Élection présidentielle** : Le tableau des présences est pré-établi comme suit :

	<b><u>Premier tour (10 avril)</u></b>	<b><u>Second tour (24 avril)</u></b>
<b>8h / 10h30</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mme MOUSSERION Martine</li><li>● M. MALLET Claude</li><li>● M. REMBEAULT Raphaël</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mme MOUSSERION Martine</li><li>● M. MALLET Claude</li><li>● M. REMBEAULT Raphaël</li></ul>
<b>10h30 / 13h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mme DE LAUZON Sophie</li><li>● Mme ROUSSEAU Renée</li><li>● Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mme DE LAUZON Sophie</li><li>● Mme ROUSSEAU Renée</li><li>● M. GORMALLY Patrick</li></ul>
<b>13h / 16h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● M. REMBEAULT Raphaël</li><li>● M. GORMALLY Patrick</li><li>● M. MARSAULT Samuel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mme MARTIN-CHARDONNIER Estelle</li><li>● M. REMBEAULT Raphaël</li><li>● M. MARSAULT Samuel</li></ul>
<b>16h / 19h</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>● M. HABERAJTER Patrick</li><li>● M. ROLLAND Cédric</li><li>● M. MALLET Claude</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● M. HABERAJTER Patrick</li><li>● M. ROLLAND Cédric</li><li>● M. PENOT Olivier</li></ul>

- **Réglementation en matière de toitures** : M. PENOT demande s'il existe une réglementation particulière sur les toitures pour le lotissement du bourg. M. ROLLAND indique qu'il n'existe pas d'autres réglementations que celle établie dans le PLUi.

- **Castors sous le pont de Vieillemonnaie** : M. HABERAJTER indique que des castors sont présents sous le pont de Vieillemonnaie entre Anché et Champagné-Saint-Hilaire. Il est rappelé que les castors sont protégés.
- **Éclairage public** : Mme MARTIN-CHARDONNIER rappelle le problème concernant l'allumage de l'éclairage public dans le bourg. L'intervention de Sorégies se fait toujours attendre.
- **Déchets verts** : Mme DE LAUZON demande s'il ne serait pas possible d'installer sur le territoire communal une aire permettant de collecter les déchets verts. Pour éviter les dépôts sauvages, cela n'est pas souhaitable. M. Rolland rappelle que des bennes à cet effet avaient déjà été installées par le SIMER, mais que compte tenu du dépôt dans ces bennes de toutes sortes de déchets non verts, l'opération n'a pas été reconduite.
- **Maisons en location à Anché** : Mme MARTIN-CHARDONNIER demande si des maisons sont à louer sur la commune. Pour l'heure, *a priori* il n'y en a pas.

284



### Séance du 07/03/2022 à 20h30



#### N° d'ordre, objets, des délibérations prises durant la séance :

- 1 - Procès-verbal de la réunion du 07 février 2022
- 2 - Comptes rendus des commissions communales et rapoprts de délégués
- 3 - Budget général : Vote du compte administratif
- 4 - Approbation du compte de gestion
- 5 - Affectation des résultats
- 6 - Budget Commerce : Vote du compte administratif
- 7 - Approbation du compte de gestion
- 8 - Affectation des résultats
- 9 - Budget Lotissement du bourg : Vote du compte administratif
- 10 - Approbation du compte de gestion
- 11 - Affectation des résultats
- 12 - Couverture de la maison rue du Pont
- 13 - Protocole sur le temps de travail
- 14 - Réorganisation de la poste de Couhé
- 15 - Modifications des statuts de la Communauté de communes
- 16 - Questions diverses

#### Membres présents :

Prénom NOMS	Signatures	Observations
Sophie DE LAUZON		
Patrick GORMALLY	Absent	
Patrick HABERAJTER		
Claude MALLET		
Samuel MARSAULT	 Pouvoir à M. Mousserion	
Estelle MARTIN-CHARDONNIER		
Martine MOUSSERION		
Olivier PENOT		
Raphaël REMBEAULT		
Cédric ROLLAND		
Renée ROUSSEAU		

#### Membres excusés :

GORMALLY Patrick ; MARSAULT Samuel

#### Procuration :

M. MARSAULT Samuel donne pouvoir à Mme MOUSSERION Martine

#### Secrétaire de séance :

REMBEAULT Raphaël

286

